

Communiqué de presse

## ENVIRONNEMENT

### **Impact environnemental des objets et équipements connectés : le comité d'experts techniques, placé auprès de l'Arcep et l'ADEME, publie un rapport proposant une méthodologie de mesure harmonisée**

Paris, le 2 juillet 2024

Le comité d'experts technique sur la mesure de l'impact environnemental du numérique, créé par l'Arcep et l'ADEME en 2020, remet son second rapport intitulé « [Périmètre des dispositifs IoT vis-à-vis des TIC](#) », également [disponible en anglais](#). Ce comité indépendant, dont se sont dotées l'Arcep et l'ADEME pour éclairer leurs réflexions sur les enjeux techniques liés à la mesure de l'empreinte environnementale du numérique, rassemble des experts de l'industrie du numérique (opérateurs de réseaux et de centres de données, fournisseurs d'équipements, fournisseurs de services et de contenu) et de *think-tanks* environnementaux et des chercheurs .

Dans [son premier rapport](#), le comité d'experts relevait que les objets et équipements connectés pourraient peser de plus en plus lourd dans l'empreinte carbone du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication<sup>1</sup> (« TIC »). Il soulignait aussi que le calcul de cette empreinte nécessite une attention particulière, afin d'éviter de la compter en double (à la fois dans le secteur des TIC et dans un autre secteur où l'objet est utilisé) ou de ne pas la compter du tout.

#### **Les propositions du comité d'experts permettront de faciliter le suivi des émissions générées par les équipements connectés en les affectant tout ou partie au secteur des TIC en fonction de leur degré de proximité avec ce secteur**

Dans un contexte de numérisation croissante de la société, l'objectif est de pouvoir suivre les impacts associés aux équipements et objets connectés relevant du secteur des TIC (auxquels appartiennent par exemple les smartphones, les ordinateurs ou les tablettes) et ceux qu'il convient d'affecter aux secteurs économiques dont dépendent les équipements connectés (tel que le secteur des transports pour les véhicules connectés ou de l'électroménager pour les machines à laver connectées).

#### **Le second rapport publié ce jour propose une méthodologie de catégorisation et de comptabilisation des émissions carbone des équipements et objets connectés.**

Ce rapport propose un cadre méthodologique permettant la catégorisation des objets et équipements connectés, en fonction de leur proximité avec le secteur des TIC<sup>2</sup>, puis une méthode d'allocation de l'impact environnemental de ces dispositifs.

Ainsi, une série de questions sur le niveau de connectivité de l'équipement, ou encore sur l'influence de la connectivité sur son fonctionnement, guide d'abord l'expert au travers d'un arbre de décision. Ce dernier permet d'apprécier un degré de proximité au secteur TIC pour chaque équipement. Puis à partir de cette catégorisation, le rapport propose une méthode permettant de déterminer, dans l'impact environnemental global de l'équipement étudié, la part qui doit être allouée au secteur TIC.

#### **Une méthodologie de mesure harmonisée**

La méthode retenue par le comité d'experts s'appuie sur le cadre développé par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) pour représenter « l'économie numérique » par rapport au secteur TIC, afin de travailler dans un cadre de référence normalisé. Elle permet aussi d'avoir une harmonisation des méthodes de mesure de l'empreinte environnemental des objets et équipements connectés, pour tous les secteurs.

---

<sup>1</sup> L'OCDE définit le secteur des TIC comme l'ensemble des activités économiques qui concourent à la visualisation, au traitement, au stockage et à la transmission de l'information par des moyens électroniques.

<sup>2</sup> Quatre grandes catégories sont ainsi définies : « Entertainment & Media », « ICT-native », « ICT-enabled » et « non ICT-enabled »

L'Arcep s'attachera à valoriser ces travaux du comité auprès de l'OCDE et l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

### **Documents associés**

- [Rapport « Périmètre des dispositifs IoT vis-à-vis des TIC »](#)
- [Résumé exécutif](#)
- [Page de synthèse](#)

#### **Placé auprès de l'Arcep et de l'ADEME, le comité d'experts technique sur la mesure vise à favoriser une compréhension mutuelle entre les acteurs du numérique et les acteurs de l'environnement**

Présidé par Catherine Mancini, de la société Nokia, le comité regroupe des experts de l'industrie du numérique (opérateurs de réseaux et de centres de données, fournisseurs d'équipements, fournisseurs de services et de contenu), des chercheurs et des think-tanks environnementaux. Au sein de ce comité, les experts visent à apporter un éclairage technique et proposent des recommandations sur des sujets ou thématiques liés à la mesure et l'évaluation de l'impact environnemental du numérique.

Les analyses du comité alimentent les travaux menés par l'Arcep dans le cadre de sa plateforme « Pour un numérique soutenable » notamment l'élaboration de son [enquête annuelle « Pour un numérique soutenable »](#) qui regroupe des indicateurs collectés auprès des opérateurs télécoms pour suivre l'évolution de leur empreinte environnementale.

En 2023, le comité a publié un premier rapport [« Evaluation de l'impact environnemental des TIC : analyse des écarts méthodologiques »](#).

En savoir plus sur le [Comité d'experts technique sur la mesure de l'impact environnemental](#).

[L'étude ADEME – Arcep sur l'impact environnemental du numérique en 2020, 2030 et 2050](#), pointait déjà en 2023 la part majoritaire des terminaux utilisateur sur l'empreinte environnementale du numérique. En effet, les objets connectés (IoT) représentaient, en 2020, près de 4% de l'impact carbone de cette brique du numérique ; en 2050, l'étude estime que cette part pourrait atteindre presque 25%. En outre, la croissance de ces objets induit aussi des impacts sur les réseaux et les centres de données.

### **A propos de l'Arcep**

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

---

#### **Contact presse**

Victor Schmitt  
[victor.schmitt@arcep.fr](mailto:victor.schmitt@arcep.fr)  
Tél. : 01 40 47 71 84

#### **Suivez l'ARCEP**

 [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)  
 @ARCEP  Facebook  
 LinkedIn  Dailymotion

#### **Abonnez-vous**

[Flux RSS](#)  
Lettre électronique  
Listes de diffusion